



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT  
(Comité ministériel conjoint  
des  
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds  
sur le  
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**La 73<sup>e</sup> RÉUNION  
WASHINGTON, D.C. – 23 AVRIL 2006**

DC/S/2006-0016(F)

Le 23 avril 2006

**Déclaration de**

**Monsieur Fathallah Oualalou  
Ministre des Finances et de la Privatisation  
Royaume du Maroc**

**pour le Maroc, l’Afghanistan, l’Algérie, le Ghana,  
la République Islamique d’Iran, le Pakistan, et la Tunisie**

Je voudrais tout d'abord, au nom du groupe que je représente, féliciter M. Alberto Carrasquilla, ministre des finances de la Colombie pour sa désignation en tant que président de notre Comité en lui souhaitant plein succès dans sa mission. Je voudrais également rendre hommage à Monsieur Trévor Manuel, ministre des finances de l'Afrique du Sud pour les efforts qu'il n'a cessé de déployer durant son mandat pour la réalisation des objectifs de notre Comité.

Je saisis également cette occasion pour féliciter notre nouveau Secrétaire Exécutif, Monsieur Kiyoshi Kodera, dont la compétence reconnue est de nature à faciliter les travaux du Comité.

\* \* \*

La 73<sup>ème</sup> réunion de notre Comité intervient dans un contexte marqué par l'expansion de l'économie mondiale qui continue de dépasser les prévisions, malgré les niveaux élevés du cours du pétrole et les catastrophes naturelles. Cette croissance économique qui devrait s'établir à 4,9% en 2006 et 4,7% en 2007 contre 4,8% en 2005 est soutenue par une hausse continue de l'investissement, des politiques macroéconomiques accommodantes et des conditions financières très favorables.

Ainsi, *les États-Unis* continueront de connaître une croissance relativement forte avec une progression du PIB attendue de 3,4% en 2006 et 3,3% en 2007, contre 3,5% en 2005, tirée notamment par la demande intérieure. *Le Japon* a enregistré une reprise significative de son activité économique au cours des quatre derniers mois de l'année 2005 qui a porté la croissance à 2,7% en 2005 ; les taux de croissance pour 2006 et 2007 devraient s'établir respectivement à 2,8% et 2,1%. Dans *la zone euro*, la croissance reste vulnérable aux chocs interne et externe mais devrait également enregistrer une reprise en 2006 pour se situer à 2%, contre 1,3% en 2005.

Dans les principaux marchés émergents et les autres pays en développement, la reprise continue de se renforcer, avec des taux de croissance révisés à la hausse dans la plupart des pays et régions.

Dans *les pays émergents de l'Asie*, la croissance devrait atteindre 8,2% en 2006 et 8% en 2007 contre 8,6% en 2005, grâce à des taux de croissance toujours très élevés en Chine et en Inde. La croissance en Chine, en particulier, devrait se maintenir à près de 10%, tirée par l'investissement et les exportations nettes.

*En Amérique latine*, la croissance du PIB reste solide malgré le faible taux enregistré au Brésil en 2005, et ce, grâce notamment à une forte augmentation des prix des matières premières, ce qui a permis une amélioration notable des ratios de la dette. La croissance dans cette région devrait s'établir à 4,3% en 2006 et 3,6% en 2007 contre 4,3% en 2005.

Au *Moyen-Orient*, la croissance devrait continuer de bénéficier de la hausse des cours et de la production du pétrole et devrait s'accompagner de soldes excédentaires extérieurs et budgétaires importants, avec néanmoins des comportements de consommation généralement plus prudents que par le passé.

Dans *les pays en transition*, la croissance du PIB est devenue moins sensible à l'augmentation des prix du pétrole mais l'aggravation des déficits du compte courant et le fort accroissement des crédits font peser des risques significatifs sur ces économies.

Dans *les pays les plus pauvres*, la croissance a atteint les niveaux les plus élevés enregistrés au cours des trois dernières décennies, notamment grâce à l'amélioration des fondamentaux

macroéconomiques et des politiques structurelles, la reprise des prix des matières premières et la plus grande stabilité politique.

L'amélioration de la situation de l'économie mondiale n'a pas, pour autant réduit les vulnérabilités importantes aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays émergents qui pèsent sur l'économie mondiale et qui découlent notamment de l'importance des déséquilibres au niveau du compte courant de la balance des paiements, de la hausse des prix du pétrole et de leur volatilité, des risques d'augmentation des taux d'intérêt et des risques de pandémie liés à la grippe aviaire.

Faire face à ces vulnérabilités et risques est notre responsabilité commune. Comme le préconisent les institutions financières internationales, notre action devra porter notamment sur la réduction ordonnée des déséquilibres globaux, la consolidation de la position budgétaire à moyen terme aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays émergents et la mise en place de conditions qui permettraient au maximum de pays de tirer profit de la globalisation, d'atteindre une croissance élevée et durable et de réduire la pauvreté, notamment par la levée des entraves aux exportations des pays en développement, la lutte contre les tendances protectionnistes et le renforcement de l'aide aux pays en développement.

\* \* \*

## **I. Rapport de suivi mondial 2006 : Renforcer la responsabilité mutuelle.**

S'agissant du Rapport de suivi mondial 2006 nous voudrions, tout d'abord, féliciter les équipes du groupe de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International pour la pertinence de ce rapport qui met l'accent sur la nécessité du renforcement de la responsabilité mutuelle dans l'atteinte des objectifs du Millénaire (ODM).

En effet, six années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire et il importe de faire le bilan de ce qui a été fait depuis notre dernière réunion et de mettre en exergue ce qui reste à faire en vue d'atteindre les objectifs dans les délais prévus.

L'année 2005 a connu un certain nombre d'événements importants, notamment : la tenue du forum de haut niveau à Paris en mars, du sommet des Nations Unies en septembre, de la conférence de l'OMC en décembre dernier ainsi que la publication de rapports sur l'état d'avancement de la réalisation des ODM.

Le rapport de suivi mondial 2006 estime les besoins de financements additionnels pour atteindre les objectifs du millénaire à 50 milliards de dollars par an sur les dix prochaines années. La communauté internationale doit donc mobiliser davantage de ressources. Ce rapport établit, également, que les pays de l'OCDE membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont consacré en 2004, 80 milliards de dollars à l'aide, soit 0.26% de leur PIB. Dans ce cadre, nous tenons à saluer les 5 pays membres du Comité d'aide au développement ayant contribué à hauteur de 0.7% de leur PIB ainsi que les donateurs non membres du CAD, notamment les pays arabes, qui ont contribué à hauteur de 0.85% de leur PIB et nous encourageons les autres pays développés à suivre leur exemple.

En matière de réduction de la pauvreté, nous sommes heureux de noter que les progrès attendus ont été globalement réalisés grâce à un comportement favorable de la croissance. Nous

regrettons, toutefois, que dans le domaine de l'amélioration du climat d'investissement, les progrès dans de nombreux pays en développement restent insuffisants.

Concernant la réalisation des objectifs en matière de développement humain, nous déplorons le constat suivant lequel la plupart des ODM ne seront pas atteints dans la plupart des pays. En effet, si à l'échelle mondiale l'objectif de réduire de moitié la population vivant d'un revenu de moins d'un dollar par jour pourrait être atteint, la réalisation des objectifs en matière de développement humain à l'horizon 2015 risque d'être fortement compromise, notamment en Afrique Sub-Saharienne et en Asie du Sud.

Nous notons, toutefois, avec satisfaction que dans certains pays, des progrès significatifs ont été accomplis dans le domaine du développement humain. Aussi partageons-nous l'avis de la Banque mondiale suivant lequel les dépenses d'infrastructure, autant pour ce qui est de l'investissement que des dépenses de fonctionnement, doivent s'accroître et que les réformes en matière de gouvernance doivent être accélérées pour consolider ces progrès.

En ce qui concerne l'Aide, l'Allègement de la dette et le Commerce, nous nous félicitons des nouveaux engagements pris pour le renforcement de l'aide et l'allègement de la dette en faveur des pays à faible revenu. Nous espérons, toutefois, que ces engagements seront effectivement honorés et que l'allègement supplémentaire de la dette ne se fera pas aux dépens de nouveaux financements nécessaires qui devraient, dans le cas de ces pays, prendre principalement la forme de dons.

Dans ce contexte, il serait nécessaire que l'Aide devienne plus flexible, plus prévisible et mieux alignée sur les priorités nationales et qu'elle soit utilisée efficacement.

Au niveau des négociations commerciales, nous constatons avec regret que les progrès dans ce domaine restent très insuffisants. Des efforts importants devront être fournis par l'ensemble de la communauté internationale pour que le cycle de Doha puisse aboutir dans les délais à des résultats favorables au développement.

Nous saluons, par ailleurs, les progrès accomplis en matière de gestion axée sur les résultats notamment au niveau des institutions financières internationales (IFI) et des programmes nationaux. Il serait souhaitable, toutefois que cette démarche soit inscrite dans le cadre d'une vision du développement à long terme et qu'elle intègre un apport supplémentaire de ressources et d'assistance technique visant le renforcement des capacités des pays en développement.

Nous nous félicitons également du fait que le rapport retient la gouvernance comme un élément central du cadre de responsabilité mutuelle qui est au cœur du processus de réalisation des ODM et ce, d'autant plus que le rapport du projet du Millénaire des Nations Unis élaboré en 2005 considère que l'échec en matière de gouvernance est un des quatre obstacles majeurs à la réalisation des ODM. Parallèlement le rapport de la Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique, élaboré en 2005 et intitulé «Notre intérêt commun » a recommandé l'amélioration de la gouvernance comme un facteur clé de la réduction de la pauvreté.

Nous tenons toutefois à réitérer le fait que les problèmes de gouvernance ne sont pas les seules contraintes à la croissance et à la réduction de la pauvreté et ne se limitent pas aux seuls pays récipiendaires de l'aide. Les partenaires, aussi bien les IFI que les donateurs, doivent soutenir le cadre mondial qui émerge en matière de bonne gouvernance. Ils doivent apporter leur concours au renforcement de la gouvernance et à la réduction de la corruption en exigeant des normes rigoureuses de leurs entreprises intervenant dans les pays en développement et en encourageant la participation des pays partenaires, à travers l'octroi de l'assistance nécessaire, de manière à renforcer la transparence et les systèmes statistiques nationaux.

Aussi, appuyons-nous la recommandation principale du rapport de suivi mondial 2006 en vue d'une utilisation des indicateurs existants en matière de gouvernance et d'investir davantage dans l'élaboration d'indicateurs plus spécifiques et d'une utilisation plus facile. Néanmoins, étant donné leur impact sur l'image des pays concernés et sur leur attractivité, il importe que les indicateurs soient adaptés aux spécificités des pays membres et que le processus de leur collecte ainsi que les appréciations qui en découlent soient marqués par le maximum de rigueur et d'objectivité.

\* \* \*

## **II. Energie propre et développement : la mise en place d'un mécanisme d'investissement dans les énergies propres et le développement durable**

Nous saluons la démarche de la Banque mondiale consistant à aborder ce problème planétaire qui est celui du changement climatique et de la nécessité de promouvoir un développement durable respectueux de l'environnement.

Cette démarche vient conforter l'initiative prise par le G8 lors du sommet de Gleneagles en juillet 2005, qui a adopté un Plan d'action sur le changement climatique comprenant notamment la mise en place d'un mécanisme d'investissement dans les énergies propres et le développement durable. Nous saluons à cet égard le lancement par la Banque mondiale et la présidence du G8 (Royaume-Uni) de ce mécanisme.

Le rapport présenté comme document de notre Comité et intitulé « Energie propre et développement » s'articule autour de deux axes, à savoir : (i) l'énergie propre et l'économie à faible intensité de carbone et (ii) l'adaptation au changement climatique.

Concernant le premier axe, nous prenons bonne note de ce que le mécanisme proposé doit permettre aux pays en développement de faciliter l'accès de leurs populations à des sources d'énergies nouvelles, renouvelables et à prix abordables et ce, afin de réduire la pauvreté, augmenter la productivité, renforcer la compétitivité de ces pays et partant améliorer les perspectives de leur croissance économique. En effet, les choix actuels en matière de politique et de technologie énergétiques, s'ils venaient à se perpétuer, risquent d'avoir des conséquences désastreuses aussi bien sur le plan environnemental que sur les plans économique et social.

L'éventail des technologies qui permettraient de gagner le pari de l'énergie propre et de l'économie à faible intensité de carbone est très large, allant de l'énergie éolienne, l'énergie

hydroélectrique, l'énergie solaire, l'énergie géothermique ou l'énergie à base de biomasse jusqu'à l'énergie nucléaire.

Dans ce cadre, nous souhaitons que l'accès à l'énergie nucléaire, à des fins exclusivement pacifiques puisse être élargie aux pays qui démontrent leur capacité à se conformer aux normes et bonnes pratiques internationalement reconnues en la matière.

En vue d'assurer une meilleure adaptation aux changements climatiques qui menacent l'ensemble de la planète et qui risquent de remettre en cause les acquis dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'infrastructure et de compromettre les progrès sur la voie de la réalisation des ODM, il nous paraît primordial de garantir le transfert des technologies agricoles et de revoir les systèmes et les normes de planification en la matière surtout en ce qui concerne la gestion des ressources hydriques et l'utilisation dans le domaine agricole des espèces à fort rendement et celles capables de résister en milieu aride.

Pour conclure sur ce point, nous voudrions insister sur le poids exorbitant qu'exerce le fardeau énergétique sur les pays en développement importateurs nets de pétrole et sur les risques qu'il fait peser sur leur croissance future et sur les perspectives de réalisation des ODM, ce qui milite en faveur de la mise en œuvre rapide des recommandations susvisées et de la conjugaison de nos efforts en vue de trouver des moyens visant à alléger, à brève échéance, ce fardeau.

\* \* \*

### **III. Vers une politique budgétaire visant la croissance et le développement.**

Nous nous félicitons de l'élaboration de ce rapport d'étape concernant l'importance d'une politique budgétaire axée sur la promotion de la croissance et le développement.

Ce travail extrêmement pertinent constitue à notre sens la première étape dans l'élaboration d'une politique budgétaire qui de politique centrée sur la stabilisation macroéconomique doit se transformer en une politique axée sur la croissance et la réduction de la pauvreté.

Nous soutenons la position exprimée dans ce rapport intérimaire sur la nécessité de la sauvegarde de la stabilité macroéconomique et de la solvabilité budgétaire comme facteurs déterminants pour la réalisation d'une croissance de long terme.

En matière de création d'espaces budgétaires, nous soutenons la position suivant laquelle l'Etat doit préalablement prendre en considération les aspects suivants :

- l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et leur réorientation vers des dépenses productives et celles capables de générer des ressources qui peuvent être réaffectées ;
- l'amélioration significative des recettes à travers notamment des mesures d'ordre fiscal ; et
- les perspectives de mobilisation de financements extérieurs additionnels sous forme de dons puisque cela offre plus de marge de manœuvre et permet de financer des dépenses publiques productives sans impact négatif sur la solvabilité.

Enfin, nous souscrivons aux recommandations de ce rapport à savoir :

Premièrement, en vue d'atteindre les ODM, l'élaboration de la politique budgétaire doit intégrer à la fois les objectifs de stabilisation du cadre macroéconomique et de stimulation de la croissance.

Deuxièmement, la composition et l'efficacité des dépenses publiques sont des facteurs essentiels pour la réalisation des objectifs en matière de croissance et de réduction de la pauvreté.

Troisièmement, Compte tenu de la spécificité de chaque pays, l'élaboration d'une politique budgétaire orientée vers la stimulation de la croissance économique doit prendre en considération les situations macroéconomiques initiales de chaque pays, les freins à la croissance, l'efficacité des dépenses publiques et la qualité des institutions ainsi que la capacité du pays à utiliser efficacement aussi bien les ressources existantes que celles à venir.

Quatrièmement, en cas de faiblesse des capacités, les pays doivent donner la priorité à l'amélioration de la qualité des institutions chargées de la gestion budgétaire et de la mobilisation des recettes publiques.

#### **IV. Le programme de Doha pour le développement et l'aide à la facilitation des échanges : bilan de la 6ème conférence ministérielle de l'OMC et perspectives de l'après Hong Kong.**

\* \* \*

En vue de renforcer les effets de l'aide sur le développement, nous considérons qu'une pleine participation des pays en développement aux échanges internationaux devient une nécessité impérieuse. A ce titre nous partageons la priorité accordée par la Banque Mondiale à la conclusion rapide et satisfaisante du cycle de Doha, qui doit à notre sens, placer les préoccupations des pays en développement au premier rang des objectifs de ce cycle.

Le cycle doit permettre aux pays en développement de s'inscrire dans la logique de l'intégration à l'économie mondiale à travers l'ouverture de leur économie et le développement de leurs échanges avec le reste du monde afin de renforcer davantage leur chance d'atteindre les ODM à l'horizon 2015.

Nous sommes convaincus que la libéralisation des échanges est de nature à renforcer la chance des pays pauvres d'atteindre les ODM. En effet, les besoins additionnels des pays pauvres en terme d'aide publique au développement sont estimés à 50 milliards de dollars par an alors que les gains attendus de la libéralisation totale du commerce s'élèvent à 280 milliards de dollars par an à l'horizon 2015.

Nous rappelons que, selon les études les plus récentes de la Banque mondiale, plus des deux tiers (63%) des gains mondiaux découlant de la libéralisation du commerce sont liés à la réforme du commerce des produits agricoles. A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter des progrès accomplis récemment sur le volet agricole lors de la dernière conférence ministérielle de Hong Kong.

Des progrès importants en matière de libéralisation des services pourraient aussi accroître considérablement les gains, voire les multiplier d'après certaines estimations.

La libéralisation totale du commerce des biens et services n'est cependant pas suffisante pour les pays les plus pauvres. Elle risque même d'avoir des effets très limités, voire négatifs, sur de nombreux pays à bas revenus. Les gains en question ne seront pas nécessairement automatiques et certains pays pourront subir des coûts d'ajustement transitoires. Un surcroît d'assistance s'impose à l'échelle internationale pour aider les pays à surmonter les contraintes au niveau de l'offre et à pouvoir ainsi tirer parti des nouvelles opportunités commerciales découlant du programme de développement de Doha, et à faire face aux coûts d'ajustement transitoires découlant de la libéralisation. L'aide à la facilitation des échanges constitue, à cet égard, un élément essentiel pour la concrétisation du programme de développement de Doha.

\* \* \*

#### **V. L'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) : la liste finale des pays potentiellement éligibles à l'aide dans le cadre de cette initiative.**

Nous nous félicitons de l'établissement par les équipes de l'IDA et du FMI d'une liste de 14 pays identifiés comme éligibles au bénéfice de l'initiative PPTE sur la base des indicateurs du fardeau de la dette et du revenu estimés à fin décembre 2004.

Nous saluons les progrès réalisés également dans le domaine de l'allègement de la dette multilatérale et nous nous félicitons de la décision du Conseil d'Administration du FMI en novembre dernier, d'annuler la dette de 19 pays à faible revenu et de l'approbation intervenue récemment par le Conseil d'administration de la Banque Mondiale du financement et des modalités particulières de la contribution de 37 milliards de dollars au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), qui donnera lieu à l'annulation de la dette envers l'IDA de certains des pays les plus pauvres du monde. Nous émettons le souhait de voir le Conseil des gouverneurs de l'IDA examiner la résolution et la sanctionner par le vote le plus rapidement possible de manière à ce que les opérations d'annulation de la dette puissent commencer à compter du 1er juillet 2006. Nous restons optimistes quant à la volonté des pays donateurs de contribuer à la mise en œuvre de ces opérations d'annulations par le groupe de la BAD (FAD). Nous souhaitons également que tous les pays pauvres puissent bénéficier de cette initiative et que l'allègement ainsi apporté puisse renforcer les moyens mis à leur disposition pour atteindre leurs objectifs de croissance et de lutte contre la pauvreté.